

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

VILLE DE  
NEUILLY-PLAISANCE



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR L'EXPLOITATION DES PARCS BORDS  
DE MARNE - LAMARQUE - PLACE  
MONTGOMERY

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	4
INDIGO .....	5
I. PRESENTATION GENERALE .....	11
I.1. Contrat .....	11
I.2. Effectif lié au service .....	11
I.3. Caractéristiques des ouvrages délégués .....	12
I.4. Tarification .....	12
I.5. Moyens d'appréciation de la qualité du service rendu .....	12
I.6. Campus Indigo .....	13
I.7. Implication d'Indigo envers les clients .....	14
I.8. Valoriser nos hommes et nos métiers .....	16
I.9. Animations commerciales .....	18
I.10. Une nouvelle organisation opérationnelle .....	19
II. LES SERVICES A LA CLIENTELE .....	20
II.1. Les Services associés .....	20
II.2. Nos savoir-faire techniques .....	23
II.3. Moyens de Paiement dans les parkingS .....	25
II.4. Modernisation des équipements .....	26
III. DETAIL ET ANALYSE PAR PARC .....	28
III.1. Parc Bords de Marne .....	28
III.2. Parcs Lamarque et Place Montgomery .....	32
IV. CONCLUSION .....	35
V. SOMMAIRE DES ANNEXES .....	36
V.1. Parc Bords de Marne .....	36
V.2. Parc Lamarque .....	47
V.3. Parc Montgomery .....	59

---

VI. COMPTE RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DU STATIONNEMENT .....	61
VII. INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE.....	70

---

# AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

# INDIGO

**Indigo est le réseau de stationnement le plus complet et le plus avancé au service de la mobilité individuelle. Nous opérons suivant tous les modes contractuels (ouvrage, voirie, parkings mutualisés) et nous adressons à tous les segments de marché.**

Notre réseau de stationnement, présent dans plus de 500 villes et 17 pays, conçoit localement des expertises et des gammes de services adaptés aux besoins des collectivités et des entreprises. Nous mettons un point d'honneur à créer des espaces propres, sûrs et accueillants pour que nos clients puissent profiter sereinement de leur stationnement. Indigo est un acteur global avec un ancrage local. Nos parcs sont connectés à la ville.

Pour faciliter l'expérience utilisateur, nous concevons, construisons, finançons et exploitons des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes. Paiement par mobile, pré-réservation de places de parking, guidage pour optimiser les temps de mobilité, autant d'exemples de services qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



## « Le monde change et avec lui notre façon de nous déplacer »

L'urbanisation du monde induit plus de mobilité mais aussi plus d'ingéniosité dans chaque déplacement. La question n'est pas seulement d'arriver rapidement à destination, mais de manière la plus intelligente, en adéquation avec notre style de vie ou notre envie du moment.

Cette mobilité souple et personnalisée passe nécessairement par un usage simplifié de la voiture. En tant que premier réseau de stationnement au monde, nous innovons pour fluidifier les déplacements en ville et faciliter le quotidien de millions de personnes.

## **Ce parking de demain, c'est Indigo.**

Héritiers de l'esprit d'innovation de VINCI Park, nous sommes le pont entre la voiture connectée et la smart city. Indigo offre plus qu'une place de stationnement, il informe sur ce qu'une destination a de meilleur à offrir et comment y accéder.

Cette mobilité agile anime la ville : elle irrigue le tissu économique et impulse de nouvelles dynamiques entre les différents quartiers.

Pour que chacun de nos déplacements s'intègre de façon toujours plus harmonieuse à nos vies et crée un lien toujours plus fort avec nos villes. Indigo, place au futur. »

**Serge Clément**  
Président

## Notre groupe en chiffres



16

PAYS



+750

VILLES



+3 000 km

DE VOIRIE URBAINE



+5 400

PARCS



+19 000

COLLABORATEURS



+2.2M

DE PLACES GÉRÉES

## NOTRE METIER

Notre métier : offrir une expertise complète et innovante du stationnement. Voirie, ouvrage, parkings mutualisés, nous opérons suivant des modes contractuels variés et nous adressons à tous les segments de marché.

### Concevoir, construire, financer et exploiter

En travaillant sur tous les aspects du stationnement, nous avons développé une expertise riche et diversifiée qui nous permet de répondre à tout type de besoin de manière personnalisée. Nous concevons, construisons, finançons et exploitons des solutions de stationnement sur mesure pour rendre la vie citadine plus facile et plus intuitive.



### Proposer des services innovants

Paiement par mobile, pré-réservation de places de parking, reconnaissance automatique de plaque minéralogique, gestion connectée des parcs de stationnement, autant d'exemples de services qui favorisent un parcours client plus intégré et plus fluide.

## Connecter les sites pour mieux les piloter

Depuis quelques années Indigo mène un vaste programme de modernisation de ses installations afin de rendre ses parcs plus connectés, ouvrant la voie à la dématérialisation et à la centralisation des tâches courantes.

L'utilisation des technologies garantit également une collecte d'une gestion optimisée des recettes.



En 2015, Indigo a installé de nouveaux outils dans sa plate-forme de téléopération permettant une prise en main totale des équipements du parc à distance et garantissant ainsi un niveau de sécurité et de fiabilité.

## NOTRE ACTIONNARIAT

La société Infra Park S.A.S. (antérieurement dénommée Infra Foch S.A.S.) détient près de 100% du capital de Indigo Infra S.A. (antérieurement dénommée VINCI Park S.A.).

Infra Park S.A.S. est indirectement détenue à hauteur de près de 49,2% par des fonds d'investissement gérés par Ardian, à hauteur de près de 49,2% par Crédit Agricole Assurances via sa filiale Predica et pour le solde par le management du groupe.

Ardian et Crédit Agricole Assurances entendent poursuivre le développement du groupe, en s'appuyant sur son management. Ce projet vise particulièrement à accroître la présence du groupe sur les marchés en forte croissance, notamment en Amérique du Nord, en Amérique Latine et en Asie, tout en affirmant sa position de leader en France et en Europe.



## UN MANAGEMENT DE PROXIMITE

La direction d'Indigo a choisi dès sa création la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



**SEBASTIEN FRAISSE**  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE

**SES MISSIONS SONT LES SUIVANTES :**

- Membre du comité de direction France et du comité Groupe ; il anime la politique du Groupe au niveau national ;
- Il coordonne les différentes actions au niveau des Régions et des services fonctionnels du Siège (Direction Technique, Ressources Humaines, Marketing...);
- Intervient sur les projets stratégiques du Groupe.



**ALEXANDRE FERRERO**  
DIRECTEUR REGIONAL NORD EST

- CA : 43 M€ : 42 500 places gérées – 242 collaborateurs ;
- Négociation de contrats en collaboration avec le service développement de la Région, DSP (Délégation de Service Public), prestations de services et contrats privés ;
- Relations contractuelles avec les Collectivités locales (nouveaux investissements, avenants, tarifs...);
- Développement de l'activité des ouvrages (horaires, abonnements);
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et de rénovation ;
- Gestion quotidienne de la business-unit (ressources humaines, contrôle budgétaire, ...);
- Membre du comité de direction Indigo France ;
- Sollicite le service Marketing et Développement de la Holding pour répondre aux besoins et attentes des clients (utilisateurs et Donneur d'Ordre) ;
- Facilite les synergies possibles entre le Groupe et nos clients Grands Comptes ;
- Responsable opérationnel de la région, Alexandre Ferrero travaille en étroite collaboration avec ses différents Directeurs de Secteur qui, eux, veillent à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec les clients (Collectivités locales, centre commerciaux,



**XAVIER COLLEAU**  
**DIRECTEUR DE SECTEUR ILE-DE-FRANCE EST**

Sous la responsabilité du Directeur Régional, Xavier COLLEAU gère l'exploitation des parcs et les voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir :

- Pilote l'activité du secteur Est en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats ;
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur ;
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo ;
- Est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.



**FRANCIS CARREIRA**  
**RESPONSABLE DE DISTRICT**

Sous la responsabilité du Directeur Régional et du Directeur de Secteur, Francis CARREIRA gère l'exploitation des parcs sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir :

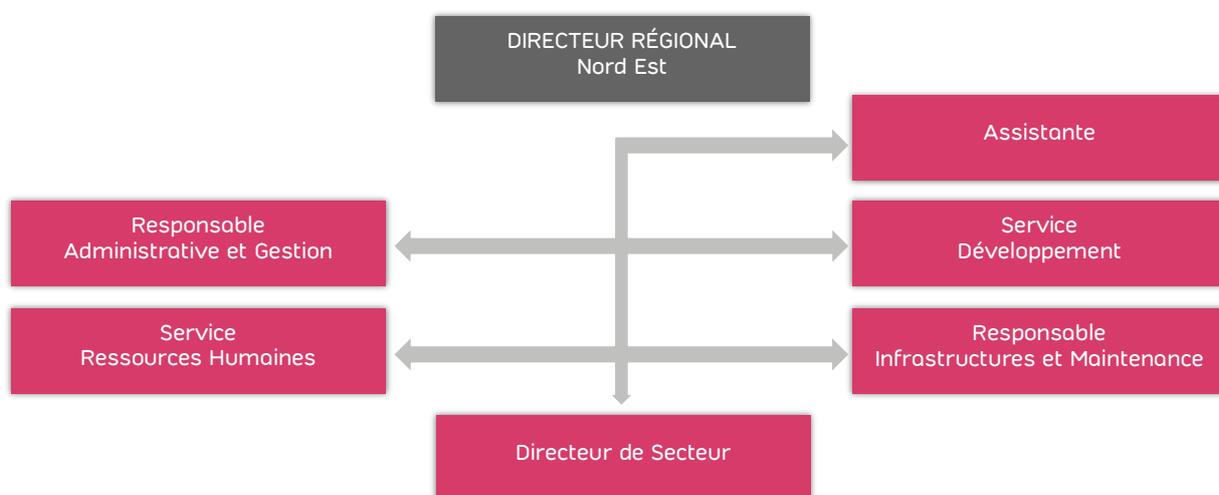
- Assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux (clients amonts dans les limites de sa délégation et aval) une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance ;
- Identifie et met en œuvre pour son district les produits, services et actions commerciales à développer, analyse et assure le reporting de l'activité économique des parcs et le suivi des contentieux clients ;
- Supervise et contrôle la mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ses parcs et effectue des contrôles périodiques (maintenance des équipements et de l'ouvrage, sécurité des personnes et application des règles et procédures de sécurité, évaluation des risques, planification des hommes, de l'activité et des interventions, tableaux de bords divers de suivi).
- Participe à l'élaboration des rapports d'activités ;
- Des fonctions supports, le responsable de district supervise l'ensemble des activités administratives et comptables en effectuant des contrôles périodiques (recettes, dépenses, budget, abonnements, facturation, collecte des fonds, établissement et transmission des documents) et en faisant appliquer les règles et procédures administratives, de gestion et de sécurisation des fonds ;
- Élabore ou participe à l'élaboration du budget et des prévisions d'investissements et les suit.

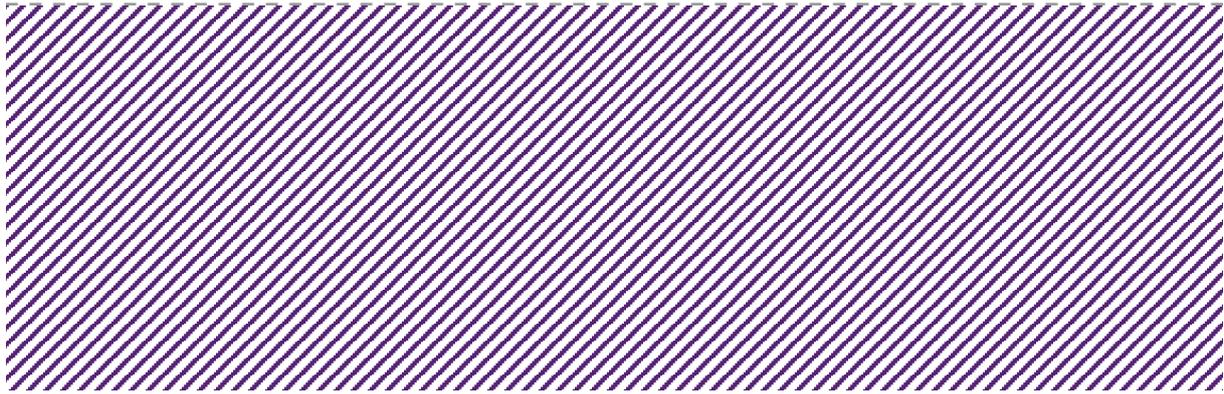
La présence et l'ancrage d'Indigo permettent à notre société d'être un acteur de la cité au service de ses clients par notre connaissance des parcs de stationnement, de l'environnement et de la vie du quartier.

**Cette implantation locale nous permet :**

- De bénéficier de synergies entre les équipes d'exploitation ;
- Une grande réactivité dans la résolution des problèmes liés à la sécurité et à l'accueil client.

**Vous trouverez ci-dessous un organigramme de l'encadrement et des fonctions supports pour la Région Nord-Est :**





## I. PRESENTATION GENERALE

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs Bords de Marne, Lamarque et Place Montgomery.

### I.1. CONTRAT

Parcs : BORDS DE MARNE / LAMARQUE / PLACE MONTGOMERY

- Signature du contrat : 28 mars 1991
- Echéance du contrat : 30 avril 2031
- Date du dernier avenant : 30 juin 2015 relatif à la redéfinition des grilles tarifaires au temps passé et adaptation des modalités d'indexation de ces tarifs
- Société délégataire : SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS DE LA REGION PARISIENNE – « SAPP »
- Société exploitante : Indigo Park

### I.2. EFFECTIF LIE AU SERVICE

La gestion au quotidien de l'exploitation est assurée par le Responsable de Sites, Monsieur Jalèle LATRECHE, supervisant des agents d'exploitation.

## I.3. CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DELEGUES

Au 31 décembre 2017, le nombre total d'emplacements exploités dans le cadre du présent contrat est de 452 places réparties comme suit :

- Parc de stationnement BORDS DE MARNE : 286 places
- Parc de stationnement LAMARQUE : 150 places
- Parc de stationnement PLACE MONTGOMERY : 16 places

## I.4. TARIFICATION

La tarification de l'exploitation au 31 décembre 2017 est jointe en annexe.

### Tarification au ¼ heure

Le paiement par tranche de 15 minutes est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 conformément à la Loi Consommation (dite loi « Hamon ») du 17 mars 2014.

## I.5. MOYENS D'APPRECIATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU

### Numéro Azur

Les clients du parc se voient proposer à tout moment, 24h/24 et 7j/7 la possibilité d'entrer en relation avec Indigo en appelant le numéro Azur : 0 810 26 3000 qui leur permet d'exprimer leurs sollicitations ou leurs critiques et de formuler leurs demandes d'informations ou leurs suggestions.

Les appels du numéro Azur sont analysés quotidiennement. Une réponse leur est systématiquement apportée et l'analyse régulière des remontées ainsi collectées permet d'améliorer la qualité du service afin de la faire coller le plus précisément possible à la demande de la clientèle.

### Relations clients

 N°Azur 0 810 26 3000

PRIX D'UN APPEL LOCAL

[service.clients@parkindigo.com](mailto:service.clients@parkindigo.com)

En 2017, 8 appels ont été recensés pour les parcs Bords de Marne et Lamarque.

## Enquêtes mystères : un outil de mesure de la qualité des parkings et de leur service

Dans une optique d'amélioration constante de sa relation client, Indigo réalise des appels et des visites mystères. Cette démarche permet d'optimiser et suivre la qualité de la relation client. Les appels mystères sont réalisés auprès d'un centre d'appels ou d'un accueil téléphonique par un enquêteur d'une société d'études. Ils ont pour but d'évaluer la qualité de l'accueil téléphonique (temps d'attente, accueil opérateur), la qualité du traitement de la demande et la qualité de la prise de congé.

Les visites mystères sont des visites sur site effectuées par un enquêteur. La qualité de l'accueil, du conseil et le respect des consignes de services sont mesurés.

## I.6. CAMPUS INDIGO

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement. Créé en 2004, il développe des outils de formation sur mesure, réunissant les expériences et les savoirs de l'activité pour une formation valorisante et performante.

### Une école entièrement dédiée aux métiers du stationnement

Le Campus Indigo conçoit et organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement : le savoir-faire, la stratégie commerciale, le management et les formations à la sécurité (des clients et des collaborateurs).

Près de 40 formateurs internes occasionnels, exerçant des fonctions opérationnelles, animent 90 % des formations proposées chez Indigo.

### Une école de terrain

Le Campus Indigo est installé au Siège de l'entreprise à la Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, et qui permet

aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

## Pour la valorisation des hommes et des métiers

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mix entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance, afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, axée sur le développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Ces formations permettent de mieux appréhender le métier d'agent d'exploitation et de répondre aux exigences. Elles permettent également des évolutions dans le métier.

## I.7. IMPLICATION D'INDIGO ENVERS LES CLIENTS

### Campagne qualité

En 2017, Indigo a mis en place une campagne d'affichage nationale d'informations, pour rappeler nos engagements.

Indigo s'implique envers ses clients autour de 4 thèmes :

- La propreté,
- L'accueil client,
- La sécurité,
- La maintenance.

Cette campagne d'affichage rappelle que nous sommes toujours au service de nos clients, et engagés opérationnellement.



## Campagne paiement sans contact

Du 15 juin au 15 septembre 2017, Indigo a lancé une large campagne de communication pour promouvoir le paiement sans contact.

### Objectifs :

Promouvoir le paiement sans contact au sein de nos parkings

Optimiser le temps de passage aux bornes de péages

Avoir une circulation plus fluide aux sorties



Affiche



Manchon de barrière



Sticker

## I.8. VALORISER NOS HOMMES ET NOS METIERS

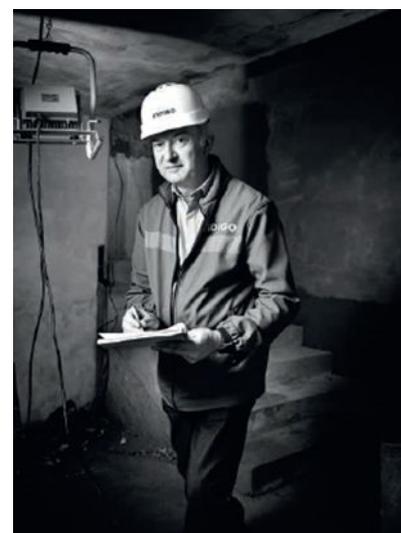
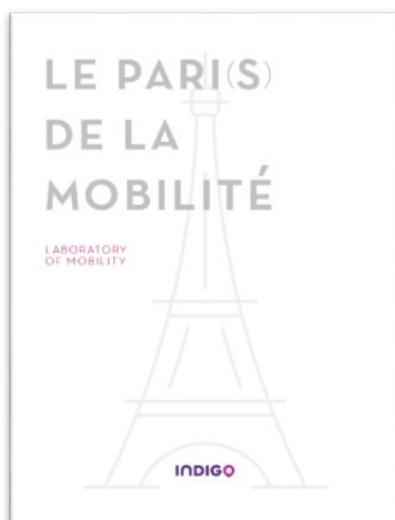
Après un changement de marque en 2015, Indigo a aujourd'hui pour volonté d'affirmer son identité en valorisant ses hommes et ses métiers.

La direction de la communication a lancé une série de « portraits photos » de nos équipes de terrain diffusés au travers des différents canaux :

- Habillage du stand Parkopolis
- Réalisation d'un livre « Le Pari(s) de la Mobilité »
- Parkindigo.com / réseaux sociaux
- Affichages parking ...

**Ces photographies ont pour objectifs :**

- D'humaniser notre marque / d'associer des visages et de montrer à nos clients et parties prenantes que l'Humain est au cœur de nos métiers et de nos exploitations
- De valoriser l'interne, de nous rendre encore plus fiers de nos métiers, en particulier, ceux du terrain
- De montrer la diversité de notre groupe
  - Des Hommes (âges, sexes, origines...)
  - Des corps de métiers
  - De l'évolution des compétences et des missions





**TIMAS CUCIC**  
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, CAR PARK ATTENDANT,  
BOEN - ALLEMAGNE, BOEN - GERMANY



**NATALIE JONES**  
AGENT DE SECURITE, SECURITY OFFICER,  
HOSPITAL ADDENBROOKE - ROYAL NEULN,  
ADDENBROOKE'S HOSPITAL - UNITED KINGDOM

## LA PAROLE CIRCULE



Moi, j'ai du mal à rester entre les murs.  
Alors, quand je sature dans la ville,  
je me sens pousser des ailes.  
Les voyages ont le don de nous,  
pour de grandes ou de petites choses,  
comme le jour où j'ai aidé une cliente  
à installer notre application de paiement  
sur son smartphone.

**WIKOPO OR MOYMO**  
It's difficult to stay indoors.  
When I'm out and about in town, I feel  
free. Good ones and us as it's been  
a real need us, whether it's for the  
major or minor things, like for example  
the day I helped a customer to install  
our payment app on her smartphone.

**VALENTIN LEFRANCOIS**  
AGENT DE VOIRIE, ON-STREET AGENT, LILLE - FRANCE



## I.9. ANIMATIONS COMMERCIALES

### #Indigomobility

Dans un esprit d'ouverture et d'innovation, INDIGO a missionné quatre photographes du réseau social Instagram pour capter les grandes tendances de mobilité et d'innovation urbaine en France et à travers le monde.

Après avoir parcouru de grandes métropoles comme Hong Kong, Shanghai, Miami, Paris, Londres, Amsterdam, Vancouver ou encore Seattle, ces jeunes talents aux centaines de milliers d'abonnés nous livrent une grande variété de clichés permettant un nouveau regard sur les villes d'aujourd'hui.

Du 18 avril au 25 juin 2017, INDIGO a lancé un grand concours sur Instagram ouvert au public et aux salariés offrant un voyage en Martinique et de nombreux cadeaux.

**INDIGO**

Participez à notre  
**Concours Photo !**  
*AUTOUR DE LA MOBILITÉ URBAINE*

DU 18 AVRIL AU  
25 JUIN 2017

Sur *Instagram*  
📷 **#Indigomobility**  
En suivant notre compte @Parkindigo

**À gagner**  
Un voyage en Martinique,  
ainsi que de nombreux cadeaux !

Pour en savoir plus et participer, rendez-vous sur [Parkindigo.fr](http://Parkindigo.fr)

## I.10. UNE NOUVELLE ORGANISATION OPERATIONNELLE

Indigo a toujours été un pionnier dans le secteur du stationnement : dans les services délivrés et les outils utilisés ainsi que dans son organisation. La nouvelle politique en matière de structuration compte répondre au plus près des besoins de ses clients. Deux évolutions prioritaires sont engagées :

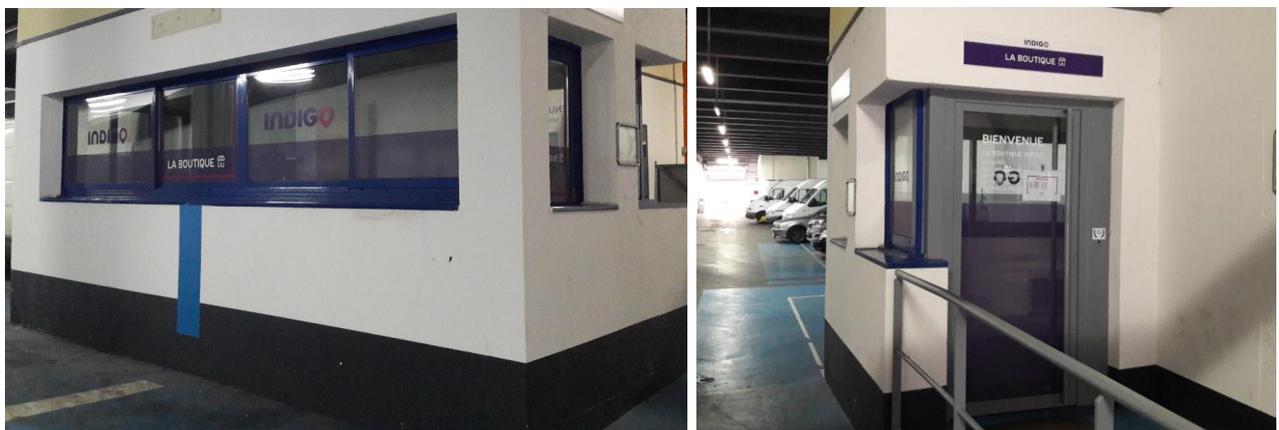
- La mise en place d'une plateforme locale de gestion à distance unique (la base locale d'intervention – BLI) ;
- L'organisation des espaces d'accueil en véritables vitrines de la société (les boutiques).

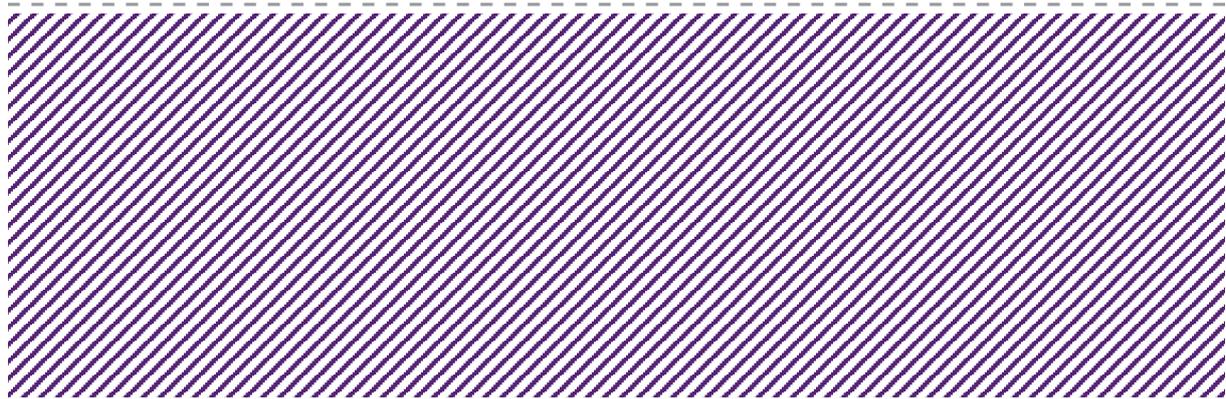
La BLI est située au parking Centre situé au 12 bis avenue Emile Cossonneau 93160 Noisy Le Grand. Celle-ci est en mesure de répondre à tous les clients des parcs gérés par INDIGO, du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 puis le samedi et dimanche de 9h00 à 19h00. En dehors de ces heures, les parcs bords de Marne et Lamarque sont gérés par le Centre National de Télé-Opération. **Les actions faites par la BLI visent essentiellement les interventions de maintenance des parcs et les dysfonctionnements rencontrés.**

### Une communication visuelle améliorée sur chaque site

Indigo embellit ses parcs et informe les usagers sur la situation géographique de ses principaux points d'accueil (Boutique/Base Locale d'Intervention)

Le projet de mise en place de vitrophanies a été déployé à la mi-2017 et a été adapté à l'implantation de la boutique dans l'Espace Accueil du parc Bords de Marne.





## II. LES SERVICES A LA CLIENTELE

### II.1. LES SERVICES ASSOCIES

Plus que des places de parking, Indigo, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, Indigo propose une plate-forme de services gratuits.

Indigo s'efforce également de proposer des services indispensables pour l'entretien courant de la voiture, exprimant ainsi sa volonté d'intégrer le stationnement dans la vie quotidienne des citoyens et d'ouvrir le parking sur la ville et ses activités.

#### Radio Indigo

RADIO INDIGO

ÉCOUTEZ EN DIRECT

Partager ce morceau sur

Tous les parkings sur votre mobile avec l'application smartphone

INDIGO

Google Play

App Store

La troisième génération de Radio Indigo se base sur une technologie de web radio. Autrement dit elle est disponible à la fois dans le parking mais aussi à partir de son Smartphone ou du site Internet ([www.parkindigo.fr](http://www.parkindigo.fr)).

S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir les événements (sportifs, culturels...) qui font l'actualité locale, d'alerter sur la tenue de travaux ou d'un événement extraordinaire. Les messages peuvent être diffusés selon des stratégies « mono-parking » ou plus globale.

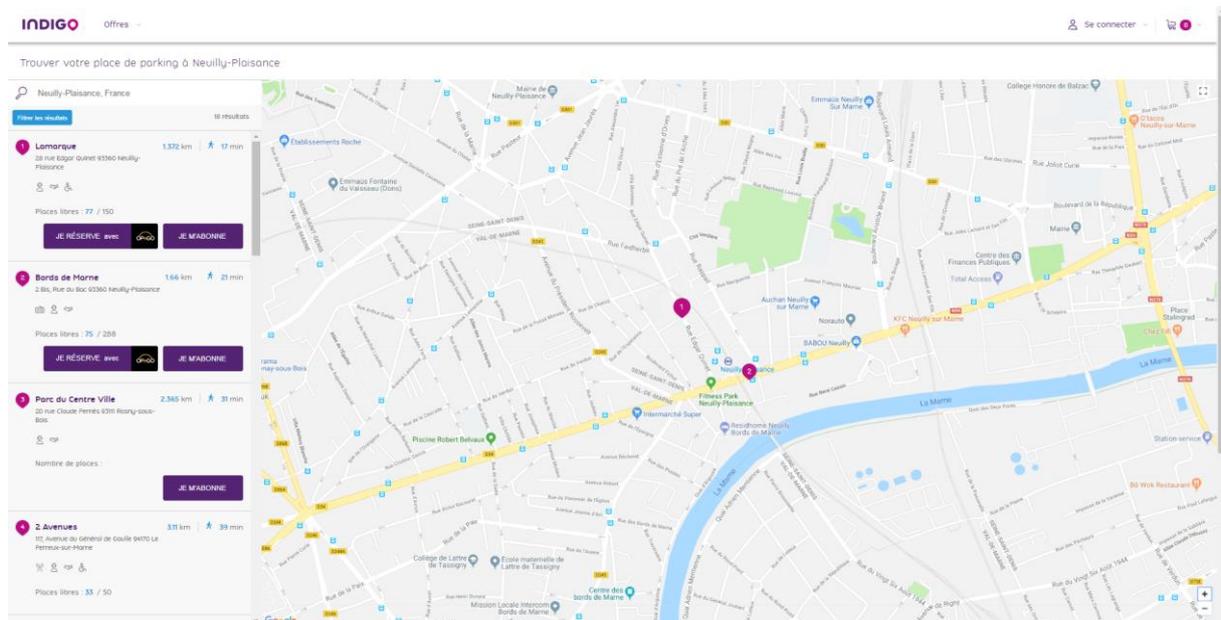
Radio Indigo est également utilisé comme outil de promotion des événements culturels et de la politique de tourisme, grâce à la diffusion de messages dans d'autres villes françaises ou étrangères de votre choix et dans lesquelles Indigo est présent.

## Kit de dépannage

INDIGO propose gratuitement un kit de dépannage pour l'automobiliste qui souhaite redémarrer sa voiture ou une bombe anti-crevaisson pour celui qui veut repartir sans avoir à changer sa roue.

## Site Internet

Les parcs bénéficient d'une présentation détaillée sur le site Internet de Indigo. Cette présentation, qui évoque notamment tous les services proposés par les parcs, est précédée d'une page présentant la présence de Indigo dans la ville. A partir de cette page, des liens spécifiquement créés par Indigo permettent de s'abonner sur le parking sélectionné ou de réserver une place via OPnGO lorsque ce service est disponible.



## Prise d'abonnement sur le site internet

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet Indigo ([www.parkindigo.fr](http://www.parkindigo.fr)), l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.



The image shows a screenshot of the Indigo website interface. On the left, there is a vertical navigation menu with five options: 'TROUVEZ UN PARKING', 'SOUSCRIVEZ UN ABBONNEMENT', 'RÉSERVEZ UNE PLACE', 'RENOUVELEZ UN ABBONNEMENT', and 'ACHETEZ UNE PLACE'. The right side features a promotional banner with the headline 'GAGNEZ DU TEMPS !' and the text 'Simple et rapide, vous pouvez renouveler votre abonnement en ligne\*.' Below this, a dark grey box contains the text 'RENOUVELEZ VOTRE ABBONNEMENT EN LIGNE DÈS MAINTENANT !' and a pink button labeled 'EN SAVOIR +'. A small asterisked note at the bottom reads '\* Service accessible uniquement aux Particuliers souscripteurs de l'offre'.

## Réservation de place

En fonction des villes et de leur emplacement, certains parkings affichent rapidement complets. Sur internet ou via l'application smartphone il est possible dans certains parkings de réserver une place, jusqu'à la veille 20 h pour le lendemain et de choisir son heure précise d'arrivée.

Les frais de réservation sont réglés en ligne. Arrivé au parking, le client prend un ticket d'entrée et se rend à l'accueil où l'agent d'exploitation, présent 24 h/24 h, l'accompagnera à sa place réservée. Le règlement du stationnement se fait à la caisse, comme les autres clients.

## Tarif Résidents

Un tarif spécial résidents est accordé aux automobilistes sur présentation de certains justificatifs, pour leur permettre de disposer, dans des conditions économiques privilégiées, d'une offre de stationnement à proximité de leur domicile.

## II.2. NOS SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES

### Service de centre national de Télé-Opération (CNTO)

Le Centre National de Télé-Opération, exclusivité Indigo est garant d'une sécurité maximale des clients et des équipes présentes sur site. Directement issu de notre démarche d'innovation, ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance de nos parkings.

La vidéosurveillance et l'interphonie permettent à nos téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final, où qu'il se trouve dans son parcours : automobiliste ou piéton. Le CNTO, garantit, quoi qu'il arrive, le lien entre l'utilisateur et l'exploitant, pour une sécurité maximum. Et ce, 24 h / 24, 365 jours / 365.



**La mise en place du système de télé-opération permet notamment de :**

- Centraliser les remontées d'alarmes des équipements, et les appels des clients dans les parcs de stationnement ;
- Améliorer les réponses apportées à la clientèle via le Système d'Aide aux Consignes mis en place sur le parc ;
- Générer un reporting spécifique à son activité de Télé-Opération, via la main courante électronique ;
- Améliorer les levées de doute à distance via les systèmes de vidéosurveillance et de sécurité incendie ;
- Renforcer la sécurité du parc via un déploiement de la vidéosurveillance à l'intérieur du parc.

## Application Smartphone Indigo

Avec sa nouvelle application pour Smartphone (compatible iOS et Android), Indigo permet à chacun d'organiser facilement son stationnement. Pensée pour répondre au mieux aux besoins de ses clients, l'application Smartphone Indigo propose de nombreux services tels que :



- Trouver parmi les 3 000 parkings référencés le plus proche de soi ou de sa destination et tous les services disponibles aux alentours ; vérifier la disponibilité en temps réel des places de stationnement ;
- Bénéficier de services spécifiques (recharges électriques, calcul d'itinéraire multimodal...).

## Système d'Aide à la Maintenance et à l'Exploitation

Plus qu'une main courante, Indigo a déployé au niveau national un nouvel outil nommé SAMEX, pour Système d'Aide à la Maintenance et à l'Exploitation. SAMEX dispose des fonctionnalités suivantes :

- Planification des rondes d'exploitation (parcours client) ou d'entretien technique ;
- Interventions sur demande ou appel client ;
- Gestion de ticket d'incidents électroniques ;
- Main courante électronique ;
- Protection du Travailleur Isolé (PTI) ;
- reporting.



C'est un outil unifié à destination du personnel technique mais aussi d'exploitation. Il est basé sur une plateforme de dernière génération virtualisée (mode SAAS), ce qui permet un accès aisé depuis n'importe quel terminal relié à Internet : ordinateur fixe, smartphone, tablette...

Bien entendu, du fait de la spécificité des ouvrages enterrés, un mode déconnecté permet à l'utilisateur d'utiliser l'outil même en l'absence de réseau GSM, ce qui permet justement l'utilisation de la fonction PTI.

De manière non limitative, il permet de :

- Gérer des formulaires d'interventions ;
- Planifier des tâches récurrentes ;
- Communiquer en instantané vers d'autres techniciens ou le dispatcheur (messagerie interne) ;

- Disposer d'une base documentaire et de consignes embarquées (procédures spécifiques, schéma d'armoire, rapport Amiante, etc.);
- Suivre et transmettre des demandes d'intervention.



## II.3. MOYENS DE PAIEMENT DANS LES PARKINGS

Indigo met à la disposition des automobilistes les moyens de paiement les plus récents et les techniques les plus souples. Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

### Total GR

Pour faciliter la vie des professionnels, Indigo propose dans les parcs Bords de Marne et Lamarque, le paiement du stationnement à l'aide de la carte Total GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte Total GR. Avec cette carte le stationnement consommé chez Indigo est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



### Cartes Bancaires

Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi Indigo le propose, dans les parcs Bords de Marne et Lamarque, pour permettre aux clients de gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.



### OPnGO

L'application OPnGO facilite la vie des automobilistes, cette application permet de réserver sa place de parking ou de stationnement sur voirie et de connaître la disponibilité des emplacements en temps réel. Elle permet également de régler son stationnement de manière rapide et sécurisé il s'agit d'une exclusivité INDIGO en cours de déploiement sur toute la France



Cette application est, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, fonctionnelle sur les deux sites de NEUILLY-PLAISANCE, notamment grâce à l'installation du nouveau

matériel de péage qui dispose d'un lecteur de plaque ainsi que d'un lecteur QR code.

## II.4. MODERNISATION DES EQUIPEMENTS

### Lecture de plaque minéralogique

Un système de Lecture de Plaque Minéralogique est mis en place dans les voies d'entrée et de sortie de tous les parkings. Le principe est simple : à chaque présentation devant une borne d'entrée ou de sortie, le système identifie l'immatriculation du véhicule et associe cette immatriculation avec le titre de stationnement (ticket horaire ou badge abonnés). Ce système offre un niveau de confort élevé pour les utilisateurs des parkings et constitue un outil efficace de gestion pour l'exploitant.



Les avantages sont nombreux :

- Pour tous les clients : une solution de télésurveillance des véhicules.

S'ils souhaitent sécuriser leur véhicule pendant une période de stationnement prolongé (vacances, voyage d'affaires, etc.), les clients pourront demander au parc d'interdire la sortie de leur véhicule identifié par son immatriculation. En cas de présentation devant les bornes de sortie, le logiciel du péage déclenchera une alerte et empêchera la sortie.

- Pour les abonnés : Une meilleure fluidité des déplacements à l'entrée et à la sortie du parc.

Le système compare le numéro d'immatriculation lu avec ceux entrés dans la base de données et contrôle les droits accordés au véhicule qui se présente. L'entrée et la sortie des parkings se font en mains-libres.

- Pour les clients horaires : L'assurance du paiement au juste prix en cas de perte du ticket d'entrée.

L'association du ticket et de la plaque sécurisera le stationnement, au bénéfice du client comme de l'exploitant : à chaque sortie de véhicule, le système vérifie que l'immatriculation associée au ticket d'entrée est identique en sortie.

En cas de différence (tentative de vol de véhicule ou tentative de fraude avec un ticket plus récent), le système générera une alarme et empêchera la sortie.

Indigo se conforme aux recommandations de la CNIL tant pour l'anonymat des immatriculations des véhicules que pour la durée de conservation des images et des données.

## L'accueil des personnes à mobilité réduite

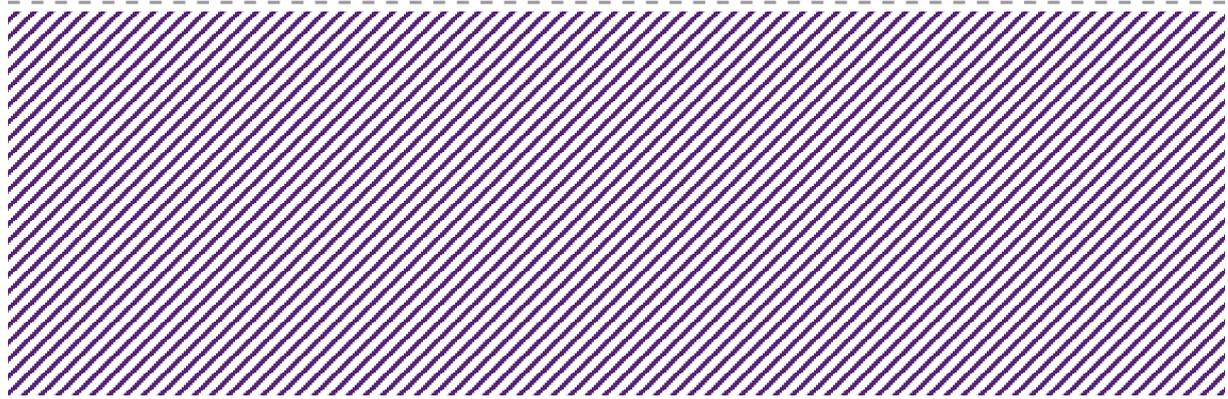


PM.R.

Indigo est particulièrement attentif aux besoins spécifiques de ses clients à mobilité réduite. Il s'engage à ce que le stationnement et les services proposés dans ses parkings soient facilement accessibles.

Le parking Bords de Marne est conforme à la norme accessibilité.

D'importants travaux de mise en conformité ont été réalisés en 2016 avec notamment la création de places PMR et la création d'une rampe d'accès à l'accueil.



## III. DETAIL ET ANALYSE PAR PARC

### III.1. PARC BORDS DE MARNE



#### Détail du nombre de places

Il est composé de 286 places dont :

- 32 places situées au rez-de-chaussée qui sont des places réservées et accessibles aux véhicules de grande hauteur ;
- 6 places PMR (Personne à Mobilité Réduite), situées au rez-de-chaussée.

---

## Descriptif des équipements

Les équipements présents dans le parc sont :

- 2 bornes d'entrée
- 2 bornes de sortie
- 1 caisse automatique
- 1 lecteur piéton
- 1 portail d'entrée
- 2 portails de sortie

## Horaires d'ouverture

Le parking est ouvert 24h/24 7j/7. Il est accessible 24h/24 aux abonnés et aux clients horaires munis d'un ticket.

## Amplitude horaire de présence du personnel

Notre personnel est présent :

- De 13h à 20h du lundi au jeudi,
- De 11h à 18h le vendredi.

## Fréquentation et recettes

Vous trouverez en annexe le détail des recettes horaires et abonnés.

La recette globale annuelle du parc Bords de Marne est de 233 201 euros TTC, ce qui représente une hausse de 5,2%

La plus forte progression en pourcentage est enregistrée sur les recettes horaires avec une hausse de 9,5 %. Le ticket moyen est de 5,71 euros soit une hausse de 15,4%.

Cette très forte hausse du ticket moyen permet donc de contrebalancer la perte de fréquentation qui se poursuit malgré les travaux réalisés pour l'amélioration de la sécurité (vidéosurveillance) et la poursuite de l'action de notre personnel pour freiner la présence de squatteurs.

L'impact de ces travaux s'est ressenti par contre au niveau de la fréquentation des abonnés qui a progressé de 6,8% pour un chiffre d'affaires en hausse de 2,6% à 105 826 euros TTC.

---

## Surveillance et sécurité

Le parc est équipé de 21 caméras et d'un système d'enregistrement vidéo :

Les images recueillies sont retransmises sur un écran situé à l'espace accueil et sont enregistrées 24h/24 et conservées sur disque dur.

Des travaux de rénovation pour agrandir le champ de vision et améliorer la qualité d'image ont été réalisés au début de l'année 2017.

Le parc est également équipé de 7 points d'interphonie à la disposition des clients.

Tous les appels sont retransmis au bureau d'accueil du parking.

En plus de l'équipement d'un réseau de vidéosurveillance (contrôle sur moniteur), pendant les heures d'ouverture, le parc est surveillé et des rondes régulières sont effectuées par le personnel d'exploitation en poste au niveau des accès d'entrée et/ou de sortie, ainsi que dans les allées de circulation des véhicules tout au long de la journée.

Les images enregistrées et gardées en mémoire sont mises à disposition de la police en cas de réquisition.

Comme les années précédentes, nous tenons à signaler la présence de personnes sans domiciles fixes aux abords du parc et plus particulièrement vers la sortie donnant sur la place Montgomery.

## Propreté

Quotidiennement, les agents d'exploitation d'Indigo, nettoient les accès piétons, les rampes d'accès des voitures ainsi que le matériel de péage.

La propreté des toilettes publiques est aussi vérifiée fréquemment.

Un traitement immédiat des taches d'huile est effectué.

## Inspections – Contrôle Direction Régionale

Plusieurs contrôles de la direction régionale ont été enregistrés au cours de cette année.

Les contrôles sont faits sur la base d'un cahier d'inspection de parc pré-rempli, à destination de nos agents ; pour les guider et vérifier tous les points sensibles sans risquer d'en oublier.

Le parc est également régulièrement visité par le responsable de district de la direction régionale, afin d'inspecter la bonne tenue de l'ouvrage.

---

## Sinistres et vandalisme

Nous n'avons pas enregistré de sinistres en 2017.

## Programme de travaux réalisés en 2017 / charges de gros entretien

Nous avons effectué les travaux de réparation et de maintenance conformément à nos obligations :

- Renouvellement de l'ensemble du système de vidéo surveillance. Le parc est désormais équipé de 21 caméras contre 17 précédemment. 10 de ces caméras sont équipées de zooms motorisés.

## Programme de travaux préconisés (ou prévus) en 2018 / charges de gros entretien

### Bords de Marne

- Mise en peinture des zones de protection à l'endroit des portails d'entrée et sortie véhicules
- Remplacement du portail d'entrée véhicules
- Mise en place de main courante dans les escaliers
- Mise en place d'un lecteur pour piétons au n+1

## III.2. PARCS LAMARQUE ET PLACE MONTGOMERY



### Détail du nombre de places

Ils sont composés de 168 places dont :

- 150 places situées sur le Parc Lamarque
- 8 places situées sur le Parc Montgomery

### Descriptif des équipements

Les équipements présents dans les parcs sont :

- 1 borne d'entrée
- 1 borne de sortie
- 1 horodateur sur la place Montgomery

### Horaires d'ouverture

Les parkings sont ouverts 24h/24 7j/7

### Amplitude horaire de présence du personnel

Notre personnel est présent, à l'espace accueil du parking Bords de Marne :

- De 13h à 20h du lundi au jeudi
- De 11h à 18h le vendredi

---

## Fréquentation et recettes

Vous trouverez en annexe le détail des recettes horaires et abonnés.

La recette globale annuelle du parc Lamarque est de 119 186 euros TTC, ce qui représente une hausse de 17,3%

La progression la plus importante est celle de la recette horaire avec une hausse de 25,2% pour une fréquentation en hausse de 6,9%.

Le ticket moyen s'établit à 5,1 euros en progression de 17,1%

La recette des abonnés progresse de 5,6% à 40 843 euros TTC.

A noter que la recette horaire représente désormais 65,6% des recettes globales, soit presque deux tiers du chiffre d'affaires.

## Surveillance et sécurité

Le parc est équipé d'une caméra et d'un système d'enregistrement vidéo.

Les images recueillies sont retransmises sur un écran situé à l'espace accueil du parc Bords de Marne et sont enregistrées 24h/24 et conservées sur disque dur.

Le parc est également équipé de deux points d'interphonie à la disposition des clients sur le matériel de péage.

Tous les appels sont retransmis au bureau d'accueil du parking Bords de Marne.

En plus de l'équipement d'un réseau de vidéosurveillance (contrôle sur moniteur), pendant les heures d'ouverture, le parc est surveillé et des rondes régulières sont effectuées par le personnel d'exploitation en poste au niveau des accès d'entrée et/ou de sortie, ainsi que dans les allées de circulation des véhicules tout au long de la journée.

Les images enregistrées et gardées en mémoire sont mises à disposition de la police en cas de réquisition.

## Propreté

Quotidiennement, les agents d'exploitation d'Indigo, nettoient les accès piétons, les rampes d'accès des voitures ainsi que le matériel de péage.

La propreté des escaliers est aussi vérifiée fréquemment et un traitement immédiat des taches d'huile est effectué.

---

## Inspections – Contrôle Direction Régionale

Plusieurs contrôles de la direction régionale ont été enregistrés au cours de cette année.

Les contrôles sont faits sur la base d'un cahier d'inspection de parc pré-rempli, à destination de nos agents; pour les guider et vérifier tous les points sensibles sans risquer d'en oublier.

Le parc est également régulièrement visité par le responsable de district de la direction régionale afin d'inspecter la bonne tenue de l'ouvrage.

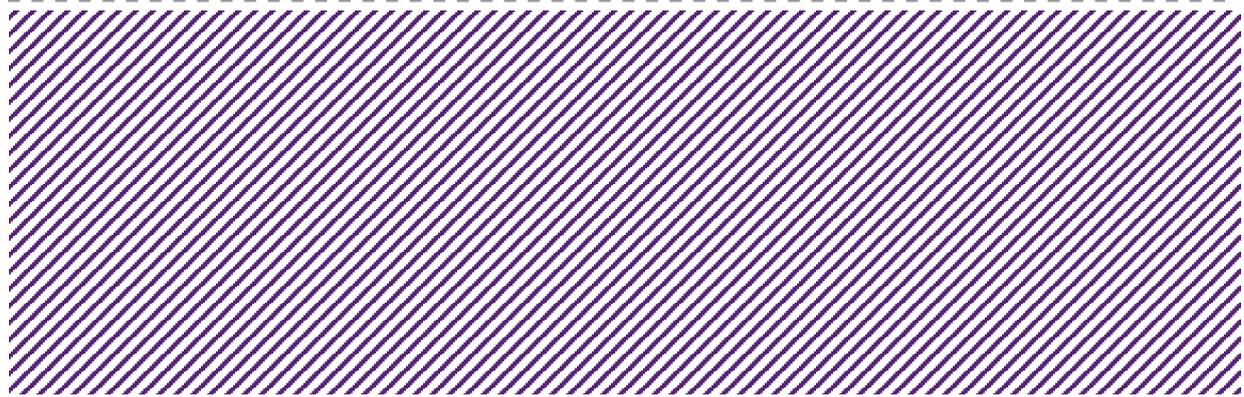
## Sinistres et vandalisme

Nous n'avons pas de sinistre lourd à déclarer cette année.

## Programme de travaux réalisés en 2017 / charges de gros entretien

Nous avons effectué les travaux de réparation et de maintenance conformément à nos obligations :

- Remise en peinture de 4 places PMR avec Logos PMR sur sol
- Elimination d'une ancienne place PMR



## IV. CONCLUSION

### Parc Bords de Marne

Ce parc a du potentiel lié notamment à l'évolution des comportements des clients en termes de mobilité. L'utilisation accrue des transports en commun, comme le RER, devrait favoriser la fréquentation du parc.

Pour 2017 nous constatons la poursuite de l'érosion de la fréquentation horaire. Par contre la fréquentation abonnés est repartie à la hausse.

Nous continuons d'être confrontés à des problèmes de squat. Des jeunes viennent fumer et boire dans le parc. Cela entraîne beaucoup de difficultés au niveau du maintien de la propreté notamment des escaliers.

Nous avons besoin de l'appui des forces de l'ordre afin de limiter les désagréments rencontrés par les clients suite à ces problématiques.

A côté de cela, nous poursuivons nos efforts pour rendre le parc plus agréable, avec par exemple la mise en place de nouvelles main-courantes dans les escaliers.

### Parc Lamarque

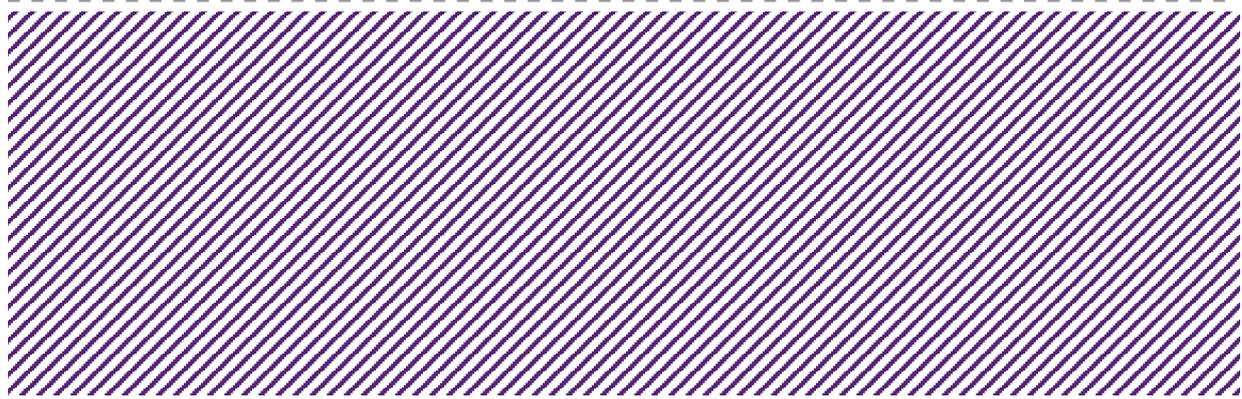
Le parc Lamarque a connu une très forte progression de la clientèle horaire en 2017.

La clientèle abonnés est également en belle progression occasionnée partiellement par un report des abonnés de Bords de Marne, suite aux problèmes de squat.

Le parc Lamarque est plutôt agréable et les très bons chiffres attestent de l'intérêt qu'il suscite auprès de notre clientèle.

Nous anticipons une poursuite de la hausse des recettes pour 2018.

Cette hausse devrait néanmoins être moins importante qu'en 2017.



## V. SOMMAIRE DES ANNEXES

### V.1. PARC BORDS DE MARNE

Annexe 1 - Recettes annuelles par produit

Annexe 2 - Recettes mensuelles visiteurs horaires

Annexe 3 - Fréquentation visiteurs horaires

Annexe 4 - Recettes mensuelles prévendus

Annexe 5 - Recettes mensuelles brutes abonnements et locations

Annexe 6 - Recettes mensuelles lissées abonnements et locations

Annexe 7 - Fréquentation abonnements et locations

Annexe 8 - Recettes mensuelles divers

Annexe 9 - Tarification au 31 décembre 2017

## ANNEXE 1

*SITE\_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne*

### RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

*Recettes TTC*

CUMUL	2016	2017	Ecart (%)
PREVENDUS	2 591 €	2 667 €	2,91
HORAIRES	38 162 €	41 769 €	9,45
ABONNEMENT / LOCATION	103 174 €	105 826 €	2,57
GARANTIE DE RECETTES	- €	- €	n/a
VOIRIE/SURFACE	- €	- €	n/a
PRESTATIONS DE SERVICES	- €	- €	n/a
AMODIATIONS	1 630 €	1 630 €	0,00
ZONES LOUEES	- €	- €	n/a
DIVERS	76 199 €	81 309 €	6,71
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221 756 €</b>	<b>233 201 €</b>	<b>5,16</b>

## ANNEXE 2

*SITE\_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne*

### RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

*Recettes TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	3 174 €	3 450 €	8,70
FEVRIER	3 442 €	3 123 €	-9,26
MARS	3 235 €	4 264 €	31,81
AVRIL	3 294 €	3 072 €	-6,73
MAI	2 976 €	3 705 €	24,51
JUIN	4 422 €	4 142 €	-6,34
JUILLET	1 411 €	3 387 €	140,07
AOUT	-292 €	1 486 €	-609,13
SEPTEMBRE	4 039 €	3 731 €	-7,62
OCTOBRE	3 509 €	4 058 €	15,62
NOVEMBRE	3 379 €	3 928 €	16,24
DECEMBRE	5 574 €	3 424 €	-38,57
<b>CUMUL A FIN DÉCEMBRE</b>	<b>38 162 €</b>	<b>41 769 €</b>	<b>9,45</b>
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>38 162 €</b>	<b>41 769 €</b>	<b>9,45</b>

## ANNEXE 3

*SITE\_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne*

### FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

*Recettes TTC*

	2016			2017		
MOIS	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	585	3 174 €	5,43 €	610	3 450 €	5,66 €
FEVRIER	625	3 442 €	5,51 €	601	3 123 €	5,20 €
MARS	631	3 235 €	5,13 €	745	4 264 €	5,72 €
AVRIL	599	3 294 €	5,50 €	556	3 072 €	5,52 €
MAI	544	2 976 €	5,47 €	638	3 705 €	5,81 €
JUIN	704	4 422 €	6,28 €	715	4 142 €	5,79 €
JUILLET	506	1 411 €	2,79 €	556	3 387 €	6,09 €
AOUT	308	-292 €	-0,95 €	264	1 486 €	5,63 €
SEPTEMBRE	566	4 039 €	7,14 €	626	3 731 €	5,96 €
OCTOBRE	786	3 509 €	4,46 €	700	4 058 €	5,80 €
NOVEMBRE	1 186	3 379 €	2,85 €	652	3 928 €	6,02 €
DECEMBRE	665	5 574 €	8,38 €	652	3 424 €	5,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 705</b>	<b>38 162 €</b>	<b>4,95 €</b>	<b>7 315</b>	<b>41 769 €</b>	<b>5,71 €</b>

## ANNEXE 4

*SITE\_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne*

### RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

*Recettes TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	44 €	279 €	534,21
FEVRIER	109 €	273 €	150,47
MARS	294 €	143 €	-51,45
AVRIL	290 €	209 €	-27,93
MAI	212 €	217 €	2,35
JUIN	297 €	322 €	8,42
JUILLET	405 €	266 €	-34,32
AOUT	225 €	87 €	-61,34
SEPTEMBRE	203 €	254 €	25,12
OCTOBRE	109 €	212 €	94,48
NOVEMBRE	182 €	204 €	11,97
DECEMBRE	221 €	201 €	-9,01
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>2 591 €</b>	<b>2 667 €</b>	<b>2,91</b>

## ANNEXE 5

*SITE\_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne*

### RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

*Recettes Brutes TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	21 436 €	8 865 €	-58,64
FEVRIER	7 655 €	8 478 €	10,75
MARS	6 280 €	14 606 €	132,58
AVRIL	6 933 €	12 162 €	75,42
MAI	7 513 €	9 543 €	27,02
JUIN	8 506 €	6 995 €	-17,76
JUILLET	6 164 €	5 924 €	-3,90
AOUT	6 328 €	6 324 €	-0,07
SEPTEMBRE	10 718 €	9 225 €	-13,93
OCTOBRE	5 273 €	6 659 €	26,30
NOVEMBRE	13 302 €	8 523 €	-35,93
DECEMBRE	7 965 €	7 592 €	-4,69
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>108 072 €</b>	<b>104 896 €</b>	<b>-2,94</b>

## ANNEXE 6

*SITE\_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne*

### RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

*Recettes lissées TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	9 118 €	7 977 €	-12,51
FEVRIER	9 041 €	8 201 €	-9,30
MARS	8 190 €	9 882 €	20,65
AVRIL	8 492 €	8 776 €	3,34
MAI	8 377 €	9 361 €	11,75
JUIN	8 837 €	9 373 €	6,07
JUILLET	7 653 €	8 847 €	15,61
AOUT	6 707 €	7 290 €	8,69
SEPTEMBRE	8 933 €	8 440 €	-5,52
OCTOBRE	8 459 €	9 010 €	6,51
NOVEMBRE	10 677 €	9 255 €	-13,32
DECEMBRE	8 690 €	9 414 €	8,34
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>103 174 €</b>	<b>105 826 €</b>	<b>2,57</b>

## ANNEXE 7

*SITE\_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne*

### FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

*Recettes lissées HT*

	2016			2017		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	198	7 598 €	38,37 €	184	6 648 €	36,13 €
FEVRIER	202	7 534 €	37,30 €	189	6 834 €	36,16 €
MARS	191	6 825 €	35,73 €	208	8 235 €	39,59 €
AVRIL	185	7 076 €	38,25 €	207	7 313 €	35,33 €
MAI	189	6 981 €	36,94 €	217	7 801 €	35,95 €
JUIN	190	7 364 €	38,76 €	219	7 811 €	35,67 €
JUILLET	176	6 377 €	36,23 €	207	7 373 €	35,62 €
AOUT	155	5 589 €	36,06 €	174	6 075 €	34,91 €
SEPTEMBRE	190	7 444 €	39,18 €	197	7 033 €	35,70 €
OCTOBRE	192	7 049 €	36,71 €	208	7 508 €	36,10 €
NOVEMBRE	207	8 898 €	42,98 €	212	7 713 €	36,38 €
DECEMBRE	205	7 241 €	35,32 €	212	7 845 €	37,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 280</b>	<b>85 978 €</b>	<b>37,71 €</b>	<b>2 434</b>	<b>88 189 €</b>	<b>36,23 €</b>

## ANNEXE 8

*SITE\_930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne*

### RECETTES MENSUELLES DIVERS

*Recettes TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	0 €	6 559 €	n/a
FEVRIER	0 €	0 €	n/a
MARS	18 858 €	13 117 €	-30,44
AVRIL	6 286 €	9 513 €	51,34
MAI	6 286 €	58 €	-99,08
JUIN	6 286 €	13 117 €	108,67
JUILLET	0 €	6 559 €	n/a
AOÛT	0 €	6 559 €	n/a
SEPTEMBRE	18 858 €	6 559 €	-65,22
OCTOBRE	0 €	6 634 €	n/a
NOVEMBRE	0 €	6 559 €	n/a
DECEMBRE	19 626 €	6 077 €	-69,04
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>76 199 €</b>	<b>81 309 €</b>	<b>6,71</b>

## ANNEXE 9

### TARIFS PARC BORDS DE MARNE

#### TARIFS ABONNEMENTS – FORFAITS

Périodicité	Montant
<b>ABONNEMENTS RESIDENT</b>	
Mensuel	43,00 €
Trimestriel	118,00 €
Annuel	429,00 €
Annuel par prélèvement mensualisé	429,00 € (35,75€ / mois)
<b>ABONNEMENTS 24h/24</b>	
Mensuel	56,00 €
Trimestriel	153,00 €
Semestriel	286,00 €
Annuel	563,00 €
Annuel par prélèvement mensualisé	563,04 € (46,92€/MOIS)
<b>ABONNEMENTS NUIT, WEEK-ENDS ET JOURS FERIES</b>	
Mensuel	16,50 €

## TARIFS VISITEURS HORAIRES

### TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01 JUILLET 2015 PARC DES BORDS DE MARNE - NEUILLY-PLAISANCE

DUREE	TARIF	DUREE	TARIF
15mn	0,40	6h15	6,60
30 mn	0,80	6h30	6,70
45 mn	1,20	6h45	6,80
1h00	1,60	7h00	6,90
1h15	2,00	7h15	7,00
1h30	2,20	7h30	7,10
1h45	2,40	7h45	7,20
2h00	2,60	8h00	7,30
2h15	3,10	8h15	7,40
2h30	3,60	8h30	7,50
2h45	4,10	8h45	7,60
3h00	4,40	9h00	7,70
3h15	4,50	9h15	7,80
3h30	4,60	9h30	7,90
3h45	4,70	9h45	8,00
4h00	4,90	10h00	8,10
4h15	5,10	10h15	8,30
4h30	5,30	10h30	8,50
4h45	5,50	10h45	8,70
5h00	5,70	11h00	8,90
5h15	5,90	11h15	9,10
5h30	6,10	11h30	9,30
5h45	6,30	11h45	9,50
6h00	6,50	12h00	9,70
		>12h00 à 24h00	10,00

TARIF DU TICKET PERDU/JOUR 10,00 Euros

## V.2. PARC LAMARQUE

Annexe 1 - Recettes annuelles par produit

Annexe 2 - Recettes mensuelles visiteurs horaires

Annexe 3 - Fréquentation visiteurs horaires

Annexe 4 - Recettes mensuelles prévenus

Annexe 5 - Recettes mensuelles brutes abonnements et locations

Annexe 6 - Recettes mensuelles lissées abonnements et locations

Annexe 7 - Fréquentation abonnements et locations

Annexe 9 - Recettes mensuelles divers

Annexe 9 - Tarification au 31 décembre 2017

## ANNEXE 1

*SITE\_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque*

### RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

*Recettes TTC*

CUMUL	2016	2017	Ecart (%)
PREVENDUS	172 €	157 €	-8,56
HORAIRES	62 439 €	78 187 €	25,22
ABONNEMENT / LOCATION	38 688 €	40 843 €	5,57
GARANTIE DE RECETTES	- €	- €	n/a
VOIRIE/SURFACE	- €	- €	n/a
PRESTATIONS DE SERVICES	- €	- €	n/a
AMODIATIONS	- €	- €	n/a
ZONES LOUEES	- €	- €	n/a
DIVERS	320 €	- €	-100,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101 618 €</b>	<b>119 186 €</b>	<b>17,29</b>

## ANNEXE 2

*SITE\_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque*

### RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

*Recettes TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	4 280 €	6 854 €	60,12
FEVRIER	5 897 €	5 849 €	-0,82
MARS	6 761 €	7 326 €	8,35
AVRIL	6 186 €	5 466 €	-11,64
MAI	6 734 €	6 795 €	0,90
JUIN	7 502 €	7 560 €	0,77
JUILLET	4 585 €	5 121 €	11,68
AOUT	954 €	3 804 €	298,78
SEPTEMBRE	4 962 €	7 244 €	46,00
OCTOBRE	626 €	7 500 €	1099,06
NOVEMBRE	5 423 €	7 516 €	38,60
DECEMBRE	8 529 €	7 153 €	-16,13
<b>CUMUL A FIN DÉCEMBRE</b>	<b>62 439 €</b>	<b>78 187 €</b>	<b>25,22</b>
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>62 439 €</b>	<b>78 187 €</b>	<b>25,22</b>

## ANNEXE 2

*SITE\_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque*

### RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

*Recettes TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	4 280 €	6 854 €	60,12
FEVRIER	5 897 €	5 849 €	-0,82
MARS	6 761 €	7 326 €	8,35
AVRIL	6 186 €	5 466 €	-11,64
MAI	6 734 €	6 795 €	0,90
JUIN	7 502 €	7 560 €	0,77
JUILLET	4 585 €	5 121 €	11,68
AOUT	954 €	3 804 €	298,78
SEPTEMBRE	4 962 €	7 244 €	46,00
OCTOBRE	626 €	7 500 €	1099,06
NOVEMBRE	5 423 €	7 516 €	38,60
DECEMBRE	8 529 €	7 153 €	-16,13
<b>CUMUL A FIN DÉCEMBRE</b>	<b>62 439 €</b>	<b>78 187 €</b>	<b>25,22</b>
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>62 439 €</b>	<b>78 187 €</b>	<b>25,22</b>

## ANNEXE 3

*SITE\_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque*

### FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

*Recettes TTC*

	2016			2017		
MOIS	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	998	4 280 €	4,29 €	1 282	6 854 €	5,35 €
FEVRIER	1 517	5 897 €	3,89 €	1 223	5 849 €	4,78 €
MARS	1 728	6 761 €	3,91 €	1 584	7 326 €	4,63 €
AVRIL	1 502	6 186 €	4,12 €	1 059	5 466 €	5,16 €
MAI	1 608	6 734 €	4,19 €	1 299	6 795 €	5,23 €
JUIN	1 782	7 502 €	4,21 €	1 514	7 560 €	4,99 €
JUILLET	1 265	4 585 €	3,62 €	1 108	5 121 €	4,62 €
AOUT	663	954 €	1,44 €	544	3 804 €	6,99 €
SEPTEMBRE	990	4 962 €	5,01 €	1 453	7 244 €	4,99 €
OCTOBRE	0	626 €		1 541	7 500 €	4,87 €
NOVEMBRE	904	5 423 €	6,00 €	1 348	7 516 €	5,58 €
DECEMBRE	1 390	8 529 €	6,14 €	1 385	7 153 €	5,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 347</b>	<b>62 439 €</b>	<b>4,35 €</b>	<b>15 340</b>	<b>78 187 €</b>	<b>5,10 €</b>

## ANNEXE 4

*SITE\_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque*

### RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

*Recettes TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	68 €	68 €	0,00
FEVRIER	0 €	0 €	n/a
MARS	51 €	0 €	-100,00
AVRIL	0 €	0 €	n/a
MAI	0 €	0 €	n/a
JUIN	0 €	0 €	n/a
JUILLET	20 €	3 €	-84,22
AOUT	0 €	0 €	n/a
SEPTEMBRE	0 €	0 €	n/a
OCTOBRE	0 €	6 €	n/a
NOVEMBRE	33 €	61 €	84,73
DECEMBRE	0 €	19 €	n/a
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>172 €</b>	<b>157 €</b>	<b>-8,56</b>

## ANNEXE 5

*SITE\_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque*

### RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

*Recettes Brutes TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	3 869 €	3 127 €	-19,18
FEVRIER	3 082 €	3 975 €	28,98
MARS	3 602 €	2 901 €	-19,47
AVRIL	2 534 €	3 027 €	19,43
MAI	2 536 €	2 136 €	-15,76
JUIN	3 398 €	3 074 €	-9,55
JUILLET	2 383 €	2 973 €	24,73
AOUT	3 118 €	2 980 €	-4,42
SEPTEMBRE	5 034 €	6 428 €	27,68
OCTOBRE	4 553 €	2 682 €	-41,10
NOVEMBRE	3 135 €	3 759 €	19,90
DECEMBRE	2 413 €	2 961 €	22,73
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>39 658 €</b>	<b>40 023 €</b>	<b>0,92</b>

## ANNEXE 6

*SITE\_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque*

### RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

*Recettes lissées TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	3 358 €	3 258 €	-2,98
FEVRIER	3 223 €	3 476 €	7,87
MARS	3 280 €	3 676 €	12,06
AVRIL	3 416 €	3 341 €	-2,21
MAI	3 431 €	3 365 €	-1,90
JUIN	3 607 €	3 446 €	-4,46
JUILLET	3 065 €	3 251 €	6,06
AOUT	2 444 €	2 551 €	4,39
SEPTEMBRE	2 868 €	3 332 €	16,19
OCTOBRE	3 108 €	3 598 €	15,77
NOVEMBRE	3 501 €	3 781 €	8,01
DECEMBRE	3 387 €	3 767 €	11,20
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>38 688 €</b>	<b>40 843 €</b>	<b>5,57</b>

## ANNEXE 7

*SITE\_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque*

### FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

*Recettes lissées HT*

	2016			2017		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	90	2 798 €	31,09 €	85	2 715 €	31,94 €
FEVRIER	88	2 686 €	30,52 €	90	2 897 €	32,19 €
MARS	90	2 734 €	30,37 €	95	3 063 €	32,25 €
AVRIL	90	2 847 €	31,63 €	88	2 784 €	31,64 €
MAI	90	2 859 €	31,77 €	89	2 805 €	31,51 €
JUIN	94	3 006 €	31,97 €	90	2 872 €	31,91 €
JUILLET	82	2 554 €	31,15 €	84	2 709 €	32,25 €
AOUT	66	2 037 €	30,86 €	73	2 126 €	29,12 €
SEPTEMBRE	75	2 390 €	31,87 €	90	2 777 €	30,86 €
OCTOBRE	82	2 590 €	31,58 €	97	2 998 €	30,91 €
NOVEMBRE	88	2 918 €	33,15 €	99	3 151 €	31,83 €
DECEMBRE	93	2 823 €	30,35 €	100	3 139 €	31,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 028</b>	<b>32 240 €</b>	<b>31,36 €</b>	<b>1 080</b>	<b>34 036 €</b>	<b>31,51 €</b>

## ANNEXE 8

*SITE\_930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque*

### RECETTES MENSUELLES DIVERS

*Recettes TTC*

MOIS	2016	2017	Ecart (%)
JANVIER	0 €	0 €	n/a
FEVRIER	0 €	0 €	n/a
MARS	0 €	0 €	n/a
AVRIL	0 €	0 €	n/a
MAI	0 €	0 €	n/a
JUIN	0 €	0 €	n/a
JUILLET	0 €	0 €	n/a
AOUT	0 €	0 €	n/a
SEPTEMBRE	0 €	0 €	n/a
OCTOBRE	0 €	0 €	n/a
NOVEMBRE	0 €	0 €	n/a
DECEMBRE	320 €	0 €	-100,00
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>320 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-100,00</b>

## ANNEXE 9

### TARIFS PARC LAMARQUE

#### TARIFS ABONNEMENTS – FORFAITS

Périodicité	Montant
<b>ABONNEMENTS RESIDENT</b>	
Mensuel	40,00 €
Trimestriel	107,00 €
Semestriel	200,00 €
Annuel	395,00 €
Annuel par prélèvement mensualisé	395,04 € (32,92€ / mois)
<b>ABONNEMENTS 24h/24</b>	
Mensuel	51,00 €
Trimestriel	138,00 €
Semestriel	267,00 €
Annuel	530,00 €
Annuel par prélèvement mensualisé	530,04 € (44,17€/MOIS)

---

## TARIFS VISITEURS HORAIRES

### TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01 JUILLET 2015 PARC LAMARQUE - NEUILLY-PLAISANCE

De 0h00 à 24h00 - 4,50 Euros

FORFAIT : 5 JOURS 20,00 Euros

TARIF DU TICKET PERDU/ JOUR 4,50 Euros

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 une franchise de 15 minutes gratuite est appliqué.

## V.3. PARC MONTGOMERY

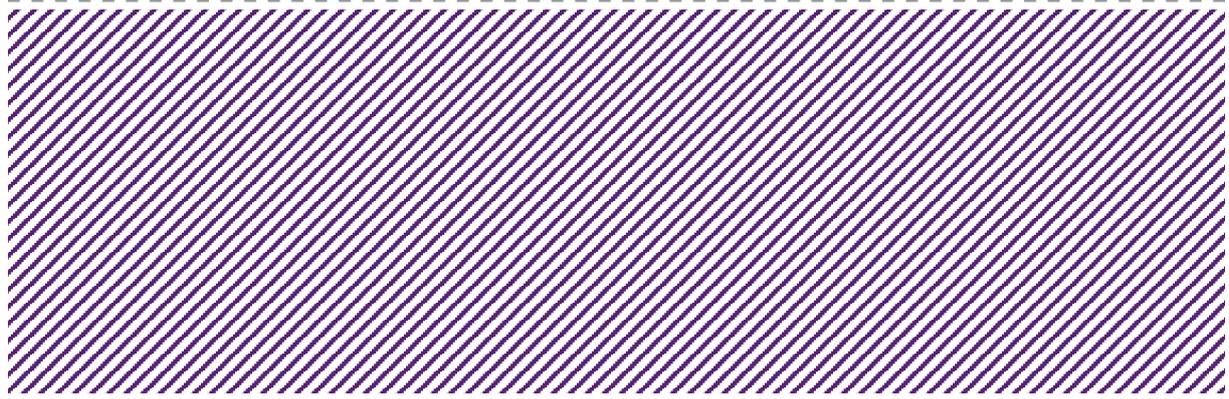
Annexe 1 - Tarification au 31 décembre 2017

## ANNEXE 1

### TARIFS PARC MONTGOMERY

#### TARIFS VISITEURS HORAIRES

<b>Tarif Visiteur</b>	<b>Tarifs actuels en vigueur depuis le 1er janvier 2013</b>				
Durée de stationnement	1h	2h	3h	4h à 12h	7 jours
Montant du stationnement	1,00 €	1,40 €	2,50 €	5,90 €	20,00 €



## VI. COMPTE RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DU STATIONNEMENT



## ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2017)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) ou à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession conclus à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005) ou l'article 33 du décret du n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession conclus à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016, sont venus encadrer son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.  
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

## INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R 1411-7 du CGCT et I.1°.c) de l'article 33 du décret du 1<sup>er</sup> février 2016), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d) ou article 33 – II –1°.a) – du décret du 1<sup>er</sup> février 2016), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2017.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe I – g) de l'article R 1411-7 CGCT ou au paragraphe II-1°.c) de l'article 33 du décret du 1<sup>er</sup> février 2016 est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2017 (art. R 1411-7 CGCT I- e et art. 33 – II- 1°.b) du décret du 1<sup>er</sup> février 2016), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (oyant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f ou article 33 I-1°.d).).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 - I – h ou art. 33- II.1°.d) du décret du 1<sup>er</sup> février 2016).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au par l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 33 de son décret d'application applicables aux contrats de concession conclus à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées o la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 27 avril 2018

Le Directeur Administratif et Financier  
Ghislaine MATTLINGER





## PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Article R 1411-7 I- a et b du CGCT et article 33 du décret n°2016-86 du 01/02/2016 –I.1°.a et b)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

### 1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

### 2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement<sup>1</sup> liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

---

<sup>1</sup> Hors impairment tests : Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

### **3. Charges indirectes**

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2017 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2017, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2016. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe INDIGO.

\* \*  
\*



ANNEXE 1

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas de d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

#### (a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

#### (b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

#### (a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

#### (b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installations technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

### 3. Provisions

#### Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.



ANNEXE 2

**GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE**  
**Exercice 2017**

**A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO**

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park (nouvelle dénomination de VINCI Park Services) et la société Infra Park depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Infra Park comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Infra Park et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

**B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés**

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2017, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

**C. Gestion de l'Activité par les frais de structure**

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions techniques

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
- Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

**Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2017**

EN € H.T.	PARC		Bords de Marne	
	Année 2016	Année 2017	2017 / 2016 en valeur	2017 / 2016 en %
Horaires parcs	33 961	37 030	3 069	9,0%
Abonnés parcs	85 978	88 189	2 211	2,6%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires	1 358	1 358		0,0%
Activités annexes	63 499	67 757	4 258	6,7%
Sous Total Chiffre d'Affaires	184 797	194 334	9 537	5,2%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	2 675	1	-2 675	-100,0%
Sous Total Autres Produits	2 675	1	-2 675	-100,0%
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>187 472</b>	<b>194 335</b>	<b>6 863</b>	<b>3,7%</b>
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-47 669	-50 076	-2 407	5,1%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-448	35	483	-107,8%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage	-48		48	-100,0%
Prestations de Gardiennage		-818	-818	
Sous Total Frais de Personnel	-48 165	-50 860	-2 694	5,6%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-8 959	-4 291	4 668	-52,1%
Entretien : Contrats	-10 818	5 341	16 159	-149,4%
Electricité, Fluides	-8 509	-8 044	466	-5,5%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-2 109	-1 855	253	-12,0%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-30 395	-8 849	21 546	-70,9%
Actions Commerciales	-497	-246	251	-50,5%
Collecte de Fonds et Commissions	-945	-650	294	-31,2%
Frais Administratifs et Divers	-53	-58	-5	9,3%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-1 494	-954	540	-36,2%
<b>Total Charges Directes d'Exploitation</b>	<b>-80 054</b>	<b>-60 662</b>	<b>19 393</b>	<b>-24,2%</b>
Police d'Assurances	-1 134	-1 172	-37	3,3%
Sinistres	-454		454	-100,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-757	-1 054	-298	39,3%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-4 892	-5 762	-870	17,8%
Autres Charges et Provisions Courantes	-2 022	-5 518	-3 496	172,9%
Charges de Gros Entretien	-750	750	1 500	-200,0%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-4 066	-4 276	-210	5,2%
Frais Généraux Siège	-12 659	-13 118	-459	3,6%
Total Autres Charges d'Exploitation	-26 733	-30 150	-3 416	12,8%
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-26 733</b>	<b>-30 150</b>	<b>-3 416</b>	<b>12,8%</b>
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>-106 788</b>	<b>-90 811</b>	<b>15 976</b>	<b>-15,0%</b>
Autres Charges Non Courantes	-3 961	-7 441	-3 479	87,8%
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-48 503	-55 491	-6 988	14,4%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-52 464	-62 932	-10 468	20,0%
<b>Total Charges Non Courantes</b>	<b>-52 464</b>	<b>-62 932</b>	<b>-10 468</b>	<b>20,0%</b>
<b>EBIT</b>	<b>28 220</b>	<b>40 591</b>	<b>12 372</b>	<b>43,8%</b>
Frais Financiers	-25 989	-24 114	1 875	-7,2%
Total Frais Financiers	-25 989	-24 114	1 875	-7,2%
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-25 989</b>	<b>-24 114</b>	<b>1 875</b>	<b>-7,2%</b>
<b>Resultat Net avant Impot Parc</b>	<b>2 231</b>	<b>16 477</b>	<b>14 246</b>	<b>638,6%</b>

**Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2017**

EN € H.T.	PARC		Lamarque	
	Année 2016	Année 2017	2017 / 2016 en valeur	2017 / 2016 en %
Horaires parcs	52 175	65 286	13 111	25,1%
Abonnés parcs	32 240	34 036	1 796	5,6%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	267		-267	-100,0%
<b>Sous Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>84 682</b>	<b>99 322</b>	<b>14 640</b>	<b>17,3%</b>
Subventions d'exploitation				
Autres Produits				
<b>Sous Total Autres Produits</b>				
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>84 682</b>	<b>99 322</b>	<b>14 640</b>	<b>17,3%</b>
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-20 061	-9 312	10 750	-53,6%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers		-22	-22	
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
<b>Sous Total Frais de Personnel</b>	<b>-20 061</b>	<b>-9 333</b>	<b>10 728</b>	<b>-53,5%</b>
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-1 694	-863	831	-49,1%
Entretien : Contrats	-6 150	-1 538	4 613	-75,0%
Electricité, Fluides	-1 026	-1 124	-98	9,6%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-2 574	-2 857	-283	11,0%
Location Matériel d'Exploitation				
<b>Sous Total Autres Frais d'Exploitation</b>	<b>-11 443</b>	<b>-6 381</b>	<b>5 062</b>	<b>-44,2%</b>
Actions Commerciales		-96	-96	
Collecte de Fonds et Commissions	-315	-698	-383	121,7%
Frais Administratifs et Divers		0	0	
<b>Sous Total Frais Fonct. Adm. &amp; Commerc.</b>	<b>-315</b>	<b>-794</b>	<b>-479</b>	<b>152,2%</b>
<b>Total Charges Directes d'Exploitation</b>	<b>-31 819</b>	<b>-16 508</b>	<b>15 312</b>	<b>-48,1%</b>
Police d'Assurances	-547	-549	-2	0,3%
Sinistres		-454	-454	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-366	-494	-129	35,2%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-2 361	-3 418	-1 056	44,7%
Autres Charges et Provisions Courantes				
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 863	-2 185	-322	17,3%
Frais Généraux Siège	-5 801	-6 704	-903	15,6%
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-10 938</b>	<b>-13 804</b>	<b>-2 866</b>	<b>26,2%</b>
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-10 938</b>	<b>-13 804</b>	<b>-2 866</b>	<b>26,2%</b>
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>-42 757</b>	<b>-30 312</b>	<b>12 445</b>	<b>-29,1%</b>
Autres Charges Non Courantes	-2 329	-663	1 665	-71,5%
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-11 088	-8 730	2 359	-21,3%
Autres Provisions Non Courantes				
<b>Total Amortissements et Provisions Non Courantes</b>	<b>-13 417</b>	<b>-9 393</b>	<b>4 024</b>	<b>-30,0%</b>
<b>Total Charges Non Courantes</b>	<b>-13 417</b>	<b>-9 393</b>	<b>4 024</b>	<b>-30,0%</b>
<b>EBIT</b>	<b>28 508</b>	<b>59 617</b>	<b>31 109</b>	<b>109,1%</b>
Frais Financiers	-1 987	-1 429	558	-28,1%
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-1 987</b>	<b>-1 429</b>	<b>558</b>	<b>-28,1%</b>
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-1 987</b>	<b>-1 429</b>	<b>558</b>	<b>-28,1%</b>
<b>Resultat Net avant Impot Parc</b>	<b>26 520</b>	<b>58 188</b>	<b>31 667</b>	<b>119,4%</b>

## VII. INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2017

**Neuilly-Plaisance Bords de Marne**

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2017H.T	Dotations 2017	Cumul dotations 2017	VNC 31/12/2017
DROITS INCORPORELS S/CONT.CONCESS.	1 280 571,75	16 684,68	1 058 109,25	222 462,50
BIENS DE RETOUR NON RENOUEVABLES	278 714,33	3 631,39	230 295,71	48 418,62
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	161 825,76	15 125,21	39 200,94	122 624,82
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	239 519,64	17 199,35	83 034,94	156 484,70
<b>BIENS DE RETOUR</b>	<b>1 960 631,48</b>	<b>52 640,63</b>	<b>1 410 640,84</b>	<b>549 990,64</b>
MATERIEL ENGS ET GROS OUTILLAGE	38 503,21	2 822,54	17 065,83	21 437,38
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	675,20	0,00	675,20	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 777,17	0,00	2 777,17	0,00
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	505,89	0,00	505,89	0,00
<b>BIENS DE REPRISE*</b>	<b>42 461,47</b>	<b>2 822,54</b>	<b>21 024,09</b>	<b>21 437,38</b>
<b>TOTAL Neuilly-Plaisance Bords de Marne</b>	<b>2 003 092,95</b>	<b>55 463,17</b>	<b>1 431 664,93</b>	<b>571 428,02</b>

\*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

**Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Bords de Marne**

en euros H.T.	2017
Immobilisations valeur Comptable Brute	2 003 093
Immobilisations valeur comptable nette	571 428
Immobilisation en cours	28 942
<b>Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile</b>	<b>84</b>

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2017

Neuilly-Plaisance Lamarque

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2017H.T	Dotations 2017	Cumul dotations 2017	VNC 31/12/2017
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	59 082,09	5 135,48	19 765,08	39 317,01
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	40 094,37	1 883,26	32 203,41	7 890,96
#N/A	0,00	0,00	0,00	0,00
#N/A	0,00	0,00	0,00	0,00
BIENS DE RETOUR	99 176,46	7 018,74	51 968,49	47 207,97
MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAGE	14 200,89	1 707,27	10 459,99	3 740,90
#N/A	0,00	0,00	0,00	0,00
#N/A	0,00	0,00	0,00	0,00
#N/A	0,00	0,00	0,00	0,00
BIENS DE REPRISE*	14 200,89	1 707,27	10 459,99	3 740,90
<b>TOTAL Neuilly-Plaisance Lamarque</b>	<b>113 377,35</b>	<b>8 726,01</b>	<b>62 428,48</b>	<b>50 948,87</b>

\*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Lamarque

en euros H.T.	2017
Immobilisations valeur Comptable Brute	113 377
Immobilisations valeur comptable nette	50 949
Immobilisation en cours	992
<b>Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile</b>	<b>0</b>